



Municipalité d'Ormont-Dessous

1863 Le Sépey



Sur décision municipale, tous les feux d'artifice, feux de joie et l'usage de matériaux pyrotechniques à titre privé sont

STRICTEMENT INTERDITS

sur le territoire communal pour la fête Nationale.

Seuls les feux de joie et les feux d'artifice officiels organisés par les sociétés de développement et les clubs alpins sont autorisés.

Des emplacements sécurisés pour l'usage de matériaux pyrotechniques de faible densité sont prévus pour les privés au Sépey (31.7), à La Forclaz et aux Mosses lors de la manifestation officielle.

Merci pour votre compréhension.